

COMMUNE DE LACONNEX

Procès-verbal de la séance de Conseil municipal du lundi 7 décembre 2009

Présents : Hubert Dethurens, maire.
Catherine Koumrouyan et Philippe Lädermann, adjoints.

Jean Batardon, Benjamin Huberman, Denis Mandallaz, Yves Mermet,
Dominique Pascual, Véronique Rudaz, Bradley Stillwagon, Laurent
Thévenoz, Laurent Zimmermann.

Ordre du jour:

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 9 novembre 2009
2. Nouveau plan d'aménagement: point de la situation
3. Communications de l'exécutif
4. Divers
5. Questions du public

Hubert Dethurens, maire, ouvre la séance à 19 heures et souhaite la bienvenue à tout le monde pour cette dernière réunion de l'année 2009.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 9 novembre 2009

Le procès-verbal de la séance du 9 novembre 2009 est approuvé à l'unanimité sans remarque particulière.

2. Nouveau plan d'aménagement: point de la situation

Chacun(e) a reçu la dernière version des travaux du bureau Urbaplan SA, version qui a été présentée lors de la dernière séance du Comité de pilotage. Faisant un rapide historique de cette affaire, le maire rappelle que l'ancien plan d'aménagement, datant de 1973, est caduque et qu'en date du 20 avril 2009, le Conseil municipal a décidé d'ouvrir un crédit d'investissement pour l'étude d'un nouveau règlement communal de construction.

Dès lors, un comité de pilotage a été formé et ce dernier s'est déjà réuni plusieurs fois. A ce stade, plusieurs scénarios sont possibles:

- a) la densification du potentiel existant dans l'actuelle zone 4B protégée,
- b) le déclassement de nouveaux terrains en zone constructible accompagné d'une augmentation du taux de densification.

C'est principalement sur cette question essentielle que le Conseil est appelé à prendre une décision ce soir. Les questions touchant à la zone sportive et à la création de parkings seront traitées plus tard.

Denis Mandallaz fait observer que dans l'analyse du centre du village, certains périmètres ont été modifiés et même agrandis. Il lui est répondu que cela était nécessaire, particulièrement pour valoriser les cours des maisons et intégrer les jardins historiquement liés au vieux village. Une discussion générale s'engage autour de la question des potentiels à bâtir dans le périmètre du vieux village. A ce stade, la notion de densification n'est pas définie car l'instrument de travail (plan de site, plan directeur) n'est pas encore choisi.

Yves Mermet demande une explication à propos du développement au sud du village. Le maire lui répond que cette possibilité est abandonnée car les éventuelles constructions auraient été situées le long de l'Eaumorte et de la route cantonale ce qui, selon nos consultants et les représentants de l'Etat, ne serait pas accepté par la Commission cantonale de l'aménagement.

Hubert Dethurens, maire, revient à la principale question du jour: le Conseil souhaite-t-il déclasser de nouveaux terrains ou se limiter à une densification des potentiels à bâtir existants sans déclassement ?

Laurent Thévenoz se prononce pour une densification sans nouveau déclassement. Il pense que cette solution est bonne car elle ne nous obligerait pas à revoir les diverses infrastructures communales.

Denis Mandallaz évoque la parcelle No 2249 située au nord du village. Il faut savoir que son propriétaire en offrirait la moitié à la commune en cas de déclassement, le reste demeurant sa propriété sur laquelle il pourrait construire. Le maire répond que cette offre sera à priori toujours valable dans quelques années et que cela n'est pas déterminant pour prendre une décision aujourd'hui.

Laurent Zimmermann et Jean Batardon estiment problématique le type d'arrangement proposé ci-dessus. En effet, ils pensent que cela pourrait ouvrir la porte à des abus car, dès lors, n'importe quel propriétaire de terrain pourrait faire une proposition semblable à la commune.

Bradley Stillwagon pense que nous sommes tous d'accord sur le fond, c'est-à-dire ne pas devoir intégrer trop de nouveaux habitants en peu de temps. Pour lui, la densification du potentiel existant est actuellement une solution suffisante; dans quelques années et si le besoin s'en fait sentir un déclassement sera toujours envisageable. De plus, il signale que l'augmentation du nombre d'habitants prévue par l'étude d'Urbaplan est parfaitement maîtrisable avec les infrastructures communales actuelles.

Catherine Koumrouyan, adjointe, a bien suivi cette étude et son avis est que le potentiel constructible existant est largement suffisant pour assurer un développement harmonieux de la commune. C'est aussi l'avis de son collègue Philippe Lädermann. Ce dernier, même s'il regrette un peu de ne pas profiter du "cadeau" offert à la commune (environ 7000m²), trouve bien plus raisonnable de densifier et de ne pas déclasser.

Véronique Rudaz, Dominique Pascual et Benjamin Huberman partagent également cet avis.

Le maire demande alors au Conseil de voter sur le principe suivant: déclassement ou densification. A l'unanimité, le Conseil municipal décide de mandater ses représentants au comité de pilotage pour continuer les discussions dans le sens d'une densification du potentiel existant sans nouveau déclassement.

Benjamin Huberman demande quelles sont les hypothèses de travail concernant l'extension de la zone sportive. Le maire lui répond que des négociations sont en cours avec le Service cantonal des affaires militaires et la Société de Tir de Laconnex afin de tenter de trouver une solution qui préserve les intérêts de toutes les parties concernées.

Enfin, en ce qui concerne les chemins piétonniers, le Conseil est informé que les plans sont en cours et que cette question sera débattue dès que les travaux seront plus avancés.

3. Communications de l'exécutif

- a) **Route de Forestal.** Son état s'est considérablement dégradé ces derniers mois. Le maire informe le Conseil que cette route sera réparée et redimensionnée au printemps 2010.

- b) **Burkina Faso.** Philippe Lädermann explique que le centre de formation que les communes de la Champagne financent à Pô fonctionne bien maintenant. Toutefois, la cantine n'est pas opérationnelle car les parents n'ont pas les moyens de payer les repas de leurs enfants. Face à cette situation inacceptable, le maire informe le Conseil qu'il a décidé de débloquer la somme de CHF 8'000.— sur un fonds spécial appartenant à la commune intitulé "Fonds de bienfaisance". Ce montant pourra permettre de relancer rapidement le fonctionnement de la cantine. Les autres communes participant à ce projet seront informées de cette décision et ce sujet sera débattu lors d'une prochaine séance des exécutifs de la Champagne.
- c) **Dates des séances** de Conseil municipal pour le premier semestre 2010. Les dates suivantes sont retenues: 25 janvier, 1^{er} mars, 19 avril, 10 mai et 7 juin 2010.
- d) Le maire informe aussi le Conseil que nous avons reçu une lettre de M. Samuel Läng à propos des pollutions de l'Eaumorte par les effluents des caves de Laconnex. Cette lettre sera présentée au Conseil pour débat lors d'une prochaine séance dans la rubrique "Questions du public".

4. Divers

Yves Mermet signale que certaines bouches à incendie sont endommagées. Selon la liste détaillée établie par notre compagnie de sapeurs-pompiers, l'exécutif fera faire les réparations nécessaires.

5. Questions du public

Il n'y a pas de public ce soir.

La parole n'étant plus demandée, le maire lève la séance à 21h15.

Gabriel Dethurens
Secrétaire communal